



## Inscriptions scolaires **2023-2024** Liste des pièces à fournir | **DU 13 MARS AU 12 MAI 2023**



### **⚠ Important :**

Pour toute demande d'inscription d'un ou plusieurs enfants dans une des écoles élémentaires ou maternelle de la commune de Chiconi, présentez vous à la mairie avec les documents suivants.

### **Pièces à nous fournir en urgence :**

- 1 Extrait de naissance de moins 3 mois
- Quittance d'électricité ou eau de moins de 3 mois du domicile des parents
- L'attestation de sécurité sociale à jour CAF ou MSA
- Copie du carnet de santé de votre enfant et un certificat de vaccination signé par un medecin.
- Un certificat de scolarité et de radiation pour un enfant déjà scolarisé
- Un justificatif d'identité du parent détenteur de l'autorité parentale
- Produire la dernière décision de justice si l'enfant est sous tutelle.

### **À savoir.**

La direction de l'école procède à l'admission de l'enfant dans l'établissement au vu du certificat d'inscription délivré par le maire.

L'administration se réserve le droit d'examiner les dossiers déposés pour son avis quant à l'acceptation ou le refus des dossiers complets soumis à la commission des affaires scolaires.

Les parents seront informés à l'issue de cette inscription du lieu d'affectation de l'enfant de même en cas de refus d'inscription avec un avis défavorable de la commission.

-

Si vous êtes hébergé :

Vous devez vous présenter à la mairie avec les documents demandés ci dessus, accompagné de la personne qui vous héberge. Cette dernière devra être munie de sa carte d'identité et de sa quittance d'électricité ou d'eau.